

Envoi par courrier et par télécopieur : (514) 864-3867

Québec, le 7 novembre 2005

M. Henri Gilbert, directeur
Ministère des Transports
Direction de l'Île-de-Montréal
440, boul. René-Lévesque Ouest, 10^e étage
Montréal (Qc) H2Z 2A6

Objet : Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de
l'Aéroport Montréal-Trudeau

Monsieur le Directeur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet désire
obtenir l'information complémentaire suivante :

1. Advenant que le projet d'emprise ferroviaire ne soit pas réalisé parallèlement
au projet routier, dans quelle mesure seraient modifiés le calendrier et
l'échéancier des travaux ?
2. Pourriez-vous nous fournir les débits actuel et anticipé (2004 et 2016 statu quo)
sur l'avenue Michel-Jasmin, avant l'intersection qui conduit à l'aéroport, de
même que les débits anticipés en 2016, à la suite de la réalisation du projet, sur
la bretelle d'accès direct entre l'autoroute 20 Est et l'aéroport, après
l'embranchement pour l'autoroute 520 Est ?
3. Actuellement, quel pourcentage du débit provenant de l'autoroute 520 Ouest se
dirige vers l'autoroute 20 Est et, inversement, quel pourcentage du débit
provenant de l'autoroute 20 Ouest se dirige vers l'autoroute 520 Est ?

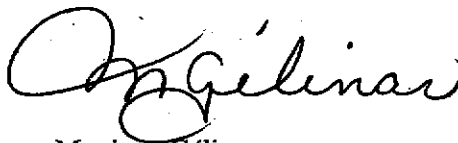
...2

4. Pourriez-vous nous indiquer, ou désigner, le nom de la nouvelle rue qui croiserait l'avenue Marshall et qui longerait l'hôtel Hilton avant de rejoindre l'avenue Michel-Jasmin ? Indiquez-nous également où se trouverait la sortie pour cette nouvelle rue, c'est-à-dire à quelle distance se trouverait-elle de l'actuelle sortie pour l'avenue Marshall.
5. En référence à votre réponse n°2 aux questions complémentaires de la commission du 19 octobre 2005, quelle serait la capacité de la sortie « boul. Fénélon – avenue Dorval » à la suite de la réalisation du projet ? Quel serait le niveau de service anticipé avec les débits projetés en 2016 (statu quo/projet) et quand prévoit-on atteindre la saturation de la capacité de cette sortie ?
6. En référence aux documents déposés DA26 et DA45, comment expliquez-vous la prévision des 1 094 véhicules/heure en période de pointe du soir en provenance de la rue X ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Monique Gélina
Coordonnatrice du secrétariat de la commission